

Moniteur(trice) éducateur(trice)

Mettre en œuvre le projet socio-éducatif pour des personnes handicapées ou en difficulté, afin de développer leur capacité de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
CONCEPTION ET DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 4 (Bac)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

10F70

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine d'activité
- Assistance aux personnes, aux patients pour l'insertion ou la réinsertion sociale et/ou professionnelle
- Conseil sur la définition de(s) projet(s) professionnel(s)/individuel(s) et bilan des réalisations
- Élaboration et mise en place du projet individuel concernant la personne et le groupe dans son domaine d'activité
- Médiation des relations avec la famille, le représentant légal de la personne et les différents partenaires extérieurs
- Organisation des stages, en relation avec les responsables terrain
- Suivi de la réalisation des travaux, de la résolution des problèmes spécifiques à son domaine d'activité
- Tenue d'entretiens individuels d'activité, de suivi pédagogique

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques/particulières, dans son domaine de compétence
- Conduire et animer des réunions
- Conduire un projet individuel
- Évaluer l'intégration d'une personne dans un milieu social, de travail
- Évaluer une prestation, un projet, une solution, relatifs à son domaine de compétence
- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients, des personnels/des groupes
- Stimuler les capacités affectives, intellectuelles, psychomotrices et sociales d'une personne
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle

- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Animation de groupe (32030)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Conduite de projet (32035)
- Éthique et déontologie professionnelles (14221)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42817)
- Organisation et fonctionnement des structures sociales et médico-sociales (44047)
- Organisation et fonctionnement interne de l'établissement (44047)
- Premiers secours (42826)
- Psychosociologie du handicap 14414)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Moniteur éducateur / Monitrice éducatrice \(Code ROME K1208\)](#)
- [Travailleur ou travailleuse social \(CNFPT Répertoire des Métiers Territoriaux B2C/04\)](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2014-99 du 4 février 2014](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) (44072)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4 (Bac)

CERTIFICATEUR

Ministère chargé de la solidarité Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur](#)
- [Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur](#)

RÉPERTOIRE

- [RNCP39643](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A remplacé le certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (CAFME) en 2007.

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale et continue
 - En contrat d'apprentissage
-

ADMISSIBILITÉ

Sont admis de droit en formation à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

1. Les lauréats de l'Institut de l'engagement
 2. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux
 3. Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur relevant des dispositions de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur
 4. Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur prévu par les dispositions du présent arrêté.
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier et entretien (30 min.) à partir d'une note rédigée au préalable

JURY

Nommé par le recteur de région académique, il comprend :

- le recteur de région académique ou son représentant, président
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, vice-président
- des formateurs d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou à

d'autres diplômes d'Etat sociaux, socioculturels ou paramédicaux, de membres de l'enseignement supérieur ou de professeurs du second cycle de l'enseignement secondaire

- des représentants des services déconcentrés des ministères chargés des affaires sociales, de l'éducation, de la justice et de la jeunesse, des collectivités publiques et de personnes qualifiées en matière d'action éducative et sociale
- pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- Justifier d'une expérience minimum de 1 an (1607 h) en équivalent temps plein, de façon consécutive ou non.
- Avoir réalisé des activités en rapport direct avec le référentiel professionnel.

PROGRAMME

DURÉE

2 000 h (Formation théorique : 950 h + Formation pratique : 1 050 h), sur 24 mois maximum

BLOCS DE COMPETENCES

- **Bloc de compétences 1** Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours (Formation théorique : 420 h + Formation pratique : 455 h)
- **Bloc de compétences 2** Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive (Formation théorique : 380 h + Formation pratique : 420 h)
- **Bloc de compétences 3** S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (Formation théorique : 150 h + Formation pratique : 175 h)

STAGES

1 050 h, sur au moins deux sites qualifiants distincts (dont une structure recevant du public en situation d'hébergement)

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

A l'entrée en formation, les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou ceux inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation, de leur expérience professionnelle et personnelle.

A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier, sur leur demande, de dispenses de formation et d'épreuves de certification et/ou d'allègements de formation.

L'allègement de formation peut porter sur la période de formation théorique et/ou sur la période de formation pratique.

Toutefois, la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats en fonction de moniteur éducateur, l'allègement peut porter sur la période de formation théorique et/ou sur la période de formation pratique. L'allègement de la durée de la formation pratique peut être porté à la moitié de la durée de celle-ci.

Sur proposition de la commission d'admission, le directeur de l'établissement de formation établit pour chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des dispenses de formation et d'épreuves de certification dont il bénéficie.

Les dispenses de formation et d'épreuves de certification et les allègements de formation pratique sont portées au livret de formation du candidat.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu au moins 10 sur 20 à chacun des blocs de compétences

EPREUVES DE CERTIFICATION

- BC 1 : Rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation + Soutenance orale (30 min.)
 - BC 2 : Dossier de pratiques professionnelles + Soutenance orale (30 min.)
 - BC 3 : Etude de cas : devoir sur table (1h30)
-

STATUT ET ACCÈS

Corps des moniteurs-éducateurs

STATUT DANS LA FPH

Catégorie B

Grades

- Moniteur-éducateur (13 échelons)
- Moniteur-éducateur principal (12 échelons)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours sur titres

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet de l'ARS

Conditions

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) ou d'un diplôme reconnu équivalent
-

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

Conditions

- Réussite à l'entrée en institut de formation
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur.
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de même niveau
 - Etre titulaire du diplôme exigé pour le recrutement dans ce corps
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade de moniteur-éducateur principal

Inscription au tableau d'avancement après examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade de moniteur-éducateur
- Justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau

OU

Inscription au choix au tableau d'avancement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Compter au moins 1 an dans le 8^{ème} échelon du grade de moniteur-éducateur
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Etre titulaire du diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

Relations professionnelles

- Autres professionnels de l'établissement, intervenants extérieurs et familles pour synthèses, transmission et recueil de données

Structures

- Association
- Centre médico-psychologique
- Collectivité territoriale
- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- Etablissement médical (hôpital, clinique)

- Foyer/centre d'hébergement
- Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Conditions

- Travail en internat possible
 - Travail en équipe
-

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Educateur\(trice\) spécialisé\(e\)](#)
 - [Éducateur\(trice\) technique spécialisé\(e\)](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-